



**CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE DE L'AFRIQUE CENTRALE**

**(COPAX)**

**17<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DE LA COMMISSION  
DE DEFENSE ET DE SECURITE**

**(CDS)**

**RAPPORT  
DE LA REUNION  
DES EXPERTS**

**Yaoundé, République du Cameroun, 02-03 mai 2017**

1. Organisés à l'occasion de la 17<sup>ème</sup> réunion de la Commission de Défense et de Sécurité (CDS) du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX), les travaux des Experts des Etats membres de cette instance se sont déroulés à l'Hôtel Djeuga Palace de Yaoundé, République du Cameroun, du 02 au 03 mai 2017.
2. Y ont pris part :
  - 2.1. Les Experts civils, militaires et policiers/gendarmes des Etats membres de la CEEAC ci-après : Angola, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, République Démocratique de São Tomé et Príncipe et Tchad.
  - 2.2. Une délégation du Secrétariat général de la CEEAC.
  - 2.3. La Guinée Equatoriale et le Rwanda ont été excusés.

La liste des participants est jointe en annexe.

3. La cérémonie d'ouverture, présidée par le Colonel MELINGUI NOUMA Donatien, Inspecteur des Forces à l'Etat-major des Armées Camerounaises, représentant le Chef d'Etat-major des Armées du Cameroun, a été ponctuée par deux allocutions.
4. Dans son allocution de circonstance, le Général de Brigade Daniel RAIMUNDO SAVIHEMBA, Chef d'Etat-major Régional de la Force Multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC) a, au nom du Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Intégration Humaine, de la Paix, de la Sécurité et de la Stabilité de la CEEAC, remercié les autorités camerounaises pour l'accueil et les facilités accordées à toutes les délégations. Il a, en outre, remercié lesdites délégations pour leur présence à cette importante réunion statutaire du COPAX avant de leur souhaiter de fructueux échanges.
5. Dans son discours d'ouverture, le Colonel MELINGUI NOUMA Donatien, Inspecteur des Forces à l'Etat-major des Armées Camerounaises, représentant le Chef d'Etat-major des Armées du Cameroun, a souhaité la bienvenue à toutes les délégations avant de rappeler le thème global sur lequel porte la 17<sup>ème</sup> session ordinaire de la CDS, à savoir l'examen des questions sécuritaires sous-régionales et le processus d'opérationnalisation de l'Architecture de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale.
6. Le bureau de la Réunion des Experts a été constitué ainsi qu'il suit :

Présidence : Gabon

1<sup>ère</sup> Vice-présidence : Cameroun

2<sup>ème</sup> Vice-présidence : Tchad

Rapporteur : République du Congo

Le Secrétariat a été assuré par une équipe du Secrétariat général de la CEEAC avec l'appui du pays hôte (le Cameroun).

7. Au total, six (6) points ont été inscrits à l'ordre du jour, à savoir :
  - 7.1. Point sur la mise en œuvre des recommandations de la 16<sup>ème</sup> CDS ;
  - 7.2. Rapport sur le fonctionnement des instances du COPAX et des autres structures tactiques et opérationnelles du Département de l'Intégration Humaine, de la Paix, de la Sécurité et de la Stabilité (DIHPSS) ;
  - 7.3. Point sur le Fonctionnement du CRESMAC et l'activation du CMC de la Zone A ;
  - 7.4. Point sur les préparatifs du prochain exercice communautaire de la FOMAC, notamment l'examen des Termes de Référence (TDR) et le choix du thème ;
  - 7.5. Point sur l'étude de faisabilité du dossier du Dépôt Logistique Régional (DLR) ;
  - 7.6. Point d'information sur la stratégie de lutte contre la prolifération des armes Légères et de petit calibre (ALPC) en Afrique centrale.
  
8. Les travaux se sont déroulés en commissions et en plénière.

### **8.1. Point sur la mise en œuvre des recommandations de la 16<sup>ème</sup> CDS**

Les Experts ont suivi la présentation faite par le Secrétariat Général de la CEEAC sur le niveau de réalisation des recommandations formulées à son endroit lors de la 16<sup>ème</sup> CDS. Cette présentation s'est focalisée sur quatre (4) points essentiels, à savoir: la situation sécuritaire en Afrique centrale, l'opérationnalisation de la FOMAC, le retour d'expérience de l'Exercice Amani Africa II et les questions de sûreté et de sécurité maritimes. Au regard desdits points, les activités ci-dessous ont été entreprises :

- L'élaboration des termes de référence relatifs à l'organisation d'un atelier sur le partage d'informations dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ;
- Le suivi auprès de la Présidence en exercice de la CEEAC concernant la mise en œuvre des engagements des Chefs d'Etat et de Gouvernement relatifs à l'appui aux Etats membres de la ligne de front, dans la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram ;

- L'organisation, en juin 2016 à Yaoundé, d'un atelier sur les enjeux de révision des textes du COPAX ; les conclusions dudit atelier devant être versées dans le grand dossier de la réforme institutionnelle de la CEEAC ;
- L'élaboration d'un dossier relatif à l'étude de faisabilité de la mise en place du Dépôt Logistique Régional (DLR) de la FOMAC ainsi que l'entame des démarches auprès des autorités de la République de Guinée Equatoriale en vue d'une éventuelle implantation du DLR dans ce pays ;
- L'initiation du processus de planification du 4<sup>ème</sup> cycle d'exercice de soutien à la paix de la FOMAC à dominante civile ;
- L'organisation d'une mission d'auto-vérification des capacités des unités de la FOMAC dans les 11 Etats membres ;
- La prise de contact, en juin 2016, avec le Conseil des Chargeurs de l'Afrique Centrale concernant les modalités de leur appui financier au fonctionnement du CRESMAC ;
- La mise en place effective du CIC à travers l'installation, en février 2017, des responsables statutaires au prorata des trois entités impliquées, notamment la CEEAC, la CEDEAO et la CGG.

## **8.2. Rapport sur le fonctionnement des instances du COPAX et des structures opérationnelles du Département de l'Intégration Humaine, de la Paix, de la Sécurité et de la Stabilité (DIHPSS)**

Les Experts ont pris note de la mise en place progressive par le Secrétariat général de la CEEAC de l'architecture de paix et de sécurité du COPAX en conformité avec les orientations de l'Union africaine.

Ainsi, en plus du Mécanisme d'Alerte Rapide de l'Afrique Centrale (MARAC) et de la Force Multinationale de l'Afrique Centrale (FOMAC), d'autres structures ont été mises en place, notamment le Service Médiation et Diplomatie Préventive. C'est aussi le cas des structures relevant de la Direction de la Sécurité Humaine et, tout récemment, du Centre Régional de Sécurité Maritime de l'Afrique Centrale (CRESMAC).

Ils ont déploré les difficultés qui ne cessent de ralentir le rythme de mise en place desdites structures et entravent leur bon fonctionnement. Il s'agit notamment du déficit en personnel et de la forte dépendance vis-à-vis des partenaires dans le fonctionnement et la réalisation des activités. Les Experts ont émis le vœu de voir les Etats membres s'acquitter davantage de leurs obligations en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments du COPAX.

Ils ont mis un accent particulier sur la nécessité de l'appropriation par les Etats membres du système de formation du COPAX contenu dans la Directive du 07 septembre 2011, pilier important du dispositif de formation et de développement des

capacités humaines du COPAX. Par ailleurs, ils ont relevé l'urgence du recrutement d'un personnel permanent au Service Médiation et Diplomatie Préventive.

### **8.3. Point sur le fonctionnement du CRESMAC et l'activation du CMC de la Zone A**

Les Experts ont suivi la présentation du rapport sur le fonctionnement du CRESMAC et l'activation du CMC de la Zone A. Ils ont noté que, malgré le non-fonctionnement des mécanismes de financement du CRESMAC décidés par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, le Centre est opérationnel depuis 2015 sur la base du fonds de lancement et du budget du Secrétariat général de la CEEAC. Cette situation impacte négativement la capacité du CRESMAC de disposer d'un personnel et d'équipements complémentaires adéquats.

Pour la Zone A, ils ont constaté une coopération soutenue entre l'Angola et le Congo lors de l'Exercice OBANGAME 2017 et pris acte des efforts entrepris par la RDC dans le cadre de l'activation de son Centre des Opérations Maritimes (COM), préfigurant l'opérationnalisation imminente du CMC de la Zone A.

### **8.4. Point sur les préparatifs du prochain exercice communautaire de la FOMAC**

Les Experts ont suivi la présentation sur le processus de préparation et d'organisation de l'exercice communautaire FOMAC 2018. Ils ont apporté les modifications nécessaires aux termes de référence présentés par le Secrétariat général de la CEEAC.

La trame de cette réflexion tend vers un exercice de poste de commandement (CPX) de niveaux stratégique, opératif et tactique, dans le cadre d'une mission intégrée multidimensionnelle à dominante civile engageant un effectif d'environ 500 hommes et femmes, dans la période de juillet 2017 à décembre 2018.

### **8.5. Point sur l'étude de faisabilité de la Base Logistique Régionale**

Les Experts ont été informés de la mission de lobbying effectuée par le Secrétariat général de la CEEAC auprès des autorités de la Guinée Equatoriale. Ladite mission poursuivait deux objectifs complémentaires, à savoir le stockage, au nom de la Communauté, du lot de matériels et équipements logistiques en provenance de l'Union africaine ainsi que l'implantation du Dépôt Logistique Régional (DLR) de la CEEAC.

## **8.6. Point d'information sur l'entrée en vigueur et la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa**

Les Experts ont suivi la présentation faite par le Secrétariat général de la CEEAC sur l'entrée en vigueur et la mise en œuvre de la "Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions, de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage", aussi dite Convention de Kinshasa. Ils ont pris connaissance des trois niveaux de responsabilité établis par la Convention pour sa mise en œuvre, à savoir :

- Le Secrétariat général des Nations Unies, en sa qualité d'organe dépositaire de la Convention et d'organisateur des conférences des Etats Parties ;
- Le Secrétariat général de la CEEAC dans son rôle d'institution de coordination et de mise en œuvre au niveau sous-régional, y compris en matière de mobilisation des ressources nécessaires ;
- Les Etats membres dans son application au niveau interne et la mise sur pied des mécanismes nationaux de contrôle des ALPC.

Les Experts ont, en outre, été informés qu'un avant-projet de plan quinquennal (2018-2022) est en cours d'élaboration en vue de la mise en œuvre de la Convention. Ils ont accueilli favorablement son entrée en vigueur intervenue le 08 mars 2017 après la ratification par six (6) Etats membres. A ce jour, sept (7) Etats membres l'ont ratifiée (Angola, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, São Tomé et Príncipe et Tchad).

## **9. Recommandations**

A l'issue de leurs échanges sur les points inscrits à l'ordre du jour, les Experts ont formulé les recommandations suivantes:

### **9.1. Sur la mise en œuvre des recommandations de la 16<sup>ème</sup> CDS**

- *Procéder à une évaluation du catalogue 2010 de la FOMAC afin d'en tenir compte dans la formulation du Projet de catalogue à l'horizon 2020 ;*
- *Poursuivre la mise en application des recommandations de la 16<sup>ème</sup> CDS.*

### **9.2. Sur le fonctionnement des instances du COPAX et des structures du Département de l'Intégration Humaine, de la Paix, de la Sécurité et de la Stabilité (DIHPSS)**

- *Prendre en compte, dans le statut du personnel du Secrétariat général de la CEEAC, les postes essentiels relevant des structures du COPAX en faisant*

*émarger directement leurs titulaires au budget ordinaire du Secrétariat général de la CEEAC ;*

- *Encourager les Etats membres à opérationnaliser les structures nationales prévues par le système de formation du COPAX en vue de renforcer l'action du Service Intégré de Formation (SIF) ;*
- *Faire un diagnostic des problèmes relatifs aux ressources du COPAX et rendre effectif le fonds d'affectation spécial ;*
- *Elaborer et mettre en œuvre une feuille de route devant guider le processus de révision des textes relatifs à l'architecture de paix et de sécurité de la CEEAC ;*
- *Apporter un appui technique aux Etats membres à travers des ateliers nationaux de vulgarisation et d' enrôlement au vivier des experts civils de la FOMAC.*

### **9.3. Sur le Fonctionnement du CRESMAC et l'activation du CMC de la Zone A**

- *Rendre opérationnel le mécanisme de financement tel que décidé par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, notamment :*
  - ✓ *Un pourcentage sur les taxes d'arraisonnement des navires ;*
  - ✓ *Des contributions des conseils des chargeurs réunis et des programmes des partenaires stratégiques.*
- *Organiser une réunion des Chefs d'Etat-major des Marines des Etats Signataires du Protocole de Kinshasa pour discuter de tous les problèmes qui se posent au CRESMAC.*

### **9.4. Sur les préparatifs du prochain exercice communautaire de la FOMAC**

- *Valider le projet d'exercice communautaire 2018 et lancer l'appel à candidature concernant le choix de l'Etat devant l'abriter ;*
- *Encourager l' enrôlement des civils au Vivier de la FOMAC dans les Etats membres.*

### **9.5. Sur la faisabilité du Dépôt Logistique Régional (DLR)**

- *Poursuivre les consultations en vue de l'obtention d'un site d'implantation du DLR remplissant les critères requis tout en approfondissant les études de faisabilité des sites ciblés par la CEEAC.*

### **9.6. Sur la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa**

- *Recommander au Secrétariat général la tenue d'un Conseil des Ministres du COPAX pour engager les actions prévues dans la Convention, notamment :*

- ✓ *la mise en place des commissions nationales de contrôle des ALPC ;*
- ✓ *la création d'une Unité de contrôle des armes au sein du Secrétariat général de la CEEAC ;*
- ✓ *la mobilisation des ressources financières.*

**10. Après avoir épuisé l'analyse des points inscrits à l'ordre du jour, les Experts de la CDS ont :**

10.1. Exprimé leur sincère et déférente gratitude à Son Excellence Monsieur **Paul BIYA**, Président de la République du Cameroun, pour les efforts sans cesse déployés dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique Centrale ;

10.2. Présenté leurs profonds remerciements aux autorités et au Peuple camerounais pour toute l'attention dont ils ont été l'objet et les commodités allouées aux fins du bon déroulement des travaux.

11. Ouverts le mardi 02 mai 2017 à 11h00, les travaux ont été clôturés le mercredi 03 mai 2017 à 19h00.

Fait à Yaoundé, le 03 mai 2017

Le Président de la réunion

Commandant en Second chargé des Opérations et de la Logistique des Forces de Police Nationale Gabonaise, Président de la Réunion des Experts de la Commission de Défense et de Sécurité du COPAX

Général de Brigade  
**MAPANGO MOUSSADJI Marcel Yves**

Le 1<sup>er</sup> Vice-président

Sous-chef d'état-major des Armées en charge des Etudes Générales et des Relations Internationales de la République du Cameroun

Colonel  
**BOUMSSONG Jean-Pierre**

Le 2<sup>ème</sup> Vice- président

Chef de la Cellule Intégrée des Renseignements à l'Etat-major Général de la République du Tchad

Colonel  
**RAMADANE BAROUA Adoum**

Le Rapporteur de la réunion  
Chef d'état-major Adjoint de l'Armée de Terre de la République du Congo

Colonel  
**GOMA Thierry**